

## Dans la peau d'Oscar Wilde

Communiqué de presse – lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008

**Le procès d'Oscar Wilde se joue jeudi 4 septembre 2008 sur scène lors d'un événement exceptionnel organisé au Tribunal de Montbenon, à Lausanne, par la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'UNIL.**

A l'occasion des 300 ans d'enseignement du droit à Lausanne, la Faculté de droit et des sciences criminelles organise jeudi prochain dans la grande salle d'audience du Tribunal de Montbenon une lecture dramatique exceptionnelle, donnée pour la première fois en français par le petit-fils de l'écrivain Oscar Wilde.

En 1895, se sentant diffamé au sujet de son homosexualité par le marquis de Queensberry, Oscar Wilde lui intente un fatal procès qui se retournera contre lui. L'écrivain sera poursuivi par l'Etat et condamné au terme de deux autres procès à deux ans de travaux forcés. Il mourra en 1900, peu après sa libération, emporté à 46 ans par une méningite. Sa femme Constance, réfugiée en Suisse, donnera à leurs deux enfants le nom de Holland et mourra elle aussi très jeune, deux ans avant Wilde lui-même.

Le spectacle réunit deux personnages, Oscar Wilde et Edward Carson, le défenseur de Lord Queensberry. Depuis quelques années, Merlin Holland (né en 1945) incarne lui-même son grand-père Oscar Wilde en anglais et en allemand, face à différents comédiens. Cette fois, le rôle d'Edward Carson sera interprété par un avocat du barreau lausannois, Maître Eric Stauffacher.

Donnée en français, cette lecture dramatique se présente comme un formidable duel verbal entre Wilde et Carson, résumant les moments clés du procès de 1895 sur la base d'un manuscrit que l'on croyait perdu et qui fut envoyé à Merlin Holland alors qu'il préparait une exposition à Londres pour le centenaire de la mort d'Oscar Wilde. Merlin Holland prépara une édition anglaise de ce précieux manuscrit. Elle sera suivie par deux publications en allemand et en français (chez Stock).

Pour Merlin Holland, il y avait chez Wilde la volonté de défendre la liberté de l'écrivain lors de ce procès si risqué pour lui. Il revendiquait le droit de porter son regard sur tous les sujets. Or c'est bien l'unique roman de cet écrivain déjà très célèbre de son temps – auteur d'une œuvre poétique et théâtrale essentiellement – qui alimenta les arguments juridiques contre lui. Aux yeux d'Edward Carson, *Le portrait de Dorian Gray* dénonçait littéralement son auteur. Comme le rappelle Yves Noël, organisateur de cet événement à la Faculté de droit et des sciences criminelles: «Droit et littérature ont toujours entretenu des rapports de fascination/répulsion. Que l'on pense au procès de *Madame Bovary* ou des *Fleurs du mal* où l'œuvre était au banc des accusés. Dans le procès Wilde, la mécanique est plus pernicieuse: l'œuvre va servir de pièce à conviction dans la condamnation de la vie même de son auteur.»

D'autres événements liés à ce fameux roman sont d'actualité, dont une conférence de Merlin Holland sur le thème «Dorian Gray et la chute d'Oscar Wilde» au Théâtre Barnabé de Servion (mercredi 3 septembre). La pièce «Le portrait de Dorian Gray», mise en scène par Bernard Novet, sera présentée du 5 au 20 septembre dans ce même théâtre ([www.cddm.ch](http://www.cddm.ch)). Enfin, la Cinémathèque Suisse organise mercredi 10 septembre une projection du film d'Albert Lewin *The Picture of Dorian Gray* avec une présentation par Patrick Brion. Cette soirée lancera un cycle de films autour de Wilde et de ses œuvres. <http://www.cinemathequesuisse.ch/>

**Pour en savoir plus:**

Professeur Yves Noël, Faculté de droit et des sciences criminelles, 021 692 27 53.